



SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

Identifier votre animal est obligatoire !

Angoulême le 2 janvier 2025

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Depuis le 31 décembre 2024, le syndicat mixte de la fourrière n'est plus lié par contrat de service avec le refuge de l'angoumois pour le service fourrière.

Ce dernier n'a pas renouvelé sa candidature pour l'année 2025, 2026 et 2027.

A compter du 1er janvier 2025 le syndicat a conclu un accord-cadre avec le nouveau prestataire « Chenil du Maine Geay » à Lignières-Sonneville pour réaliser la garde en lieu de dépôt des chiens errants.

Pour une demande de prise en charge d'un chien divaguant,
vous pouvez contacter le **06.73.66.18.76**
(ligne réservée aux collectivités, à ne pas diffuser aux administrés)
et laisser un message avec le détail de votre demande :

-Nom / Prénom /qualité (élu (e) ou agent) / commune
- motif de la demande / numéro de téléphone

Rappel : seul le Maire ou son représentant peut solliciter le service de fourrière. Aucune demande émanant d'un particulier ou d'un vétérinaire ne peut être considérée.

La prise en charge en mairie sera réalisée directement par les agents de transport du syndicat mixte de la fourrière. Le service est désormais assuré du lundi au vendredi de 9h à 18h (pour une demande prise en charge avant 16h), hors nuits, week-ends et jours fériés.

Vous pouvez également envoyer un mail à contact@fourriere16.fr pour une demande de prise en charge d'un chien en divagation

A noter : le service de fourrière rencontre depuis plusieurs semaines un accroissement sévère d'activité, ainsi il est possible que le chenil soit complet et que votre demande soit mise en liste d'attente d'un box disponible.

Siège du syndicat : 3, rue d'Alexandrie – Appt 47 - 16000 ANGOULEME
Tél : 05 45 39 71 43 / mail contact@fourriere16.fr

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

Identifier votre animal est obligatoire !

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque commune doit disposer d'un chenil d'accueil temporaire conforme à la garde d'un chien.

L'appel d'offre pour la réalisation du service fourrière chats s'est révélé infructueux.
Faute de candidature, nous sommes contraints de suspendre temporairement le service de fourrière à destination des chats.

Mes services et moi-même nous tenons à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Hugues BARBE
Président du syndicat mixte de la fourrière

